

L'an deux mil dix huit, le vingt quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2018.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, M. LEFÈVRE Daniel, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mmes PINEL Sylvette, MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine.

Absents excusés : MM. HEURTEBISE Hervé, DUBOIS Christophe, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, Mme Valérie DROUIN est nommée secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2018. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section C n° 533 (situé 19, rue de Champgaillard).

04. Interventions diverses.

- M. JAVAUDIN, directeur de L'Entracte, présente la nouvelle saison culturelle 2018-2019, qui a pour but de s'ouvrir au territoire.

- M. Daniel SALMON, Président de l'Association Pétanque Avoisienne, et organisateur de la Foire aux Vins et aux Produits régionaux, informe le Conseil Municipal que la prochaine foire (36<sup>ème</sup> édition) aura lieu dans le complexe des salles communales de Noyen sur Sarthe. Cette décision, prise avec les membres de son association, n'a pas été facile à prendre ; il en évoque les principales raisons. Cette manifestation est devenue trop importante pour être organisée à Avoise (plus de 60 exposants présents en 2018). Financièrement, le prix de location du chapiteau ne permet plus d'organiser cette foire à Avoise ; le nombre de bénévoles diminuant, l'installation du chapiteau devient de plus en plus compliquée. A cela s'ajoutent les problèmes de sécurité, de mises aux normes des installations électriques.

05. Adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV). Ce syndicat a été créé en 2004 dans le but d'organiser le stationnement des gens du voyage de la région mancelle ; son territoire de gestion s'est étendu au fil des ans et le syndicat regroupe aujourd'hui 8 EPCI, soit 20 aires sur les 28 que compte le département de la Sarthe. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

06. Création du Syndicat mixte "SBeMS", syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe.

M. le Maire donne connaissance de l'arrêté interpréfectoral du 10 juillet 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte "SBeMS" (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe), comprenant :

- la communauté de communes des Coëvrons pour une partie de son territoire ;
- la communauté de communes du pays de Meslay-Grez ;
- la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe pour une partie de son territoire ;
- la communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen pour une partie de son territoire ;
- la communauté de communes de la Champagne conlinoise et du pays de Sillé pour une partie de son territoire.

Ce syndicat mixte "fermé" sera compétent sur les bassins versants suivants :

de la Vaige, de l'Erve comprenant l'affluent du Treulon, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé, et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la CC de Sablé-sur-Sarthe.

Les syndicats de bassin actuels (syndicat de bassin de la Taude, syndicat de bassin de l'Erve, syndicat de bassin de la Vaige, syndicat de bassin de l'Erve et du Treulon) transféreront leurs services au futur syndicat "SBeMS", entraînant de plein droit leur dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création du syndicat mixte "SBeMS".

07. Dématérialisation des marchés publics : renouvellement de la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation.

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2011 l'autorisant à signer la convention de mise à disposition de « téléservices » du Département de la Sarthe. Il précise que, afin de répondre aux obligations de dématérialisation des marchés publics,

- les collectivités doivent s'inscrire sur une plateforme de dématérialisation ;

- le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition des collectivités intéressées la plateforme « Sarthe Marchés Publics » et propose de renouveler l'adhésion pour la période 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à poursuivre l'utilisation de la plateforme "Sarthe Marchés Publics" et à signer le bulletin d'adhésion correspondant et le règlement de mise à disposition de téléservices.

#### 08. Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé : bilan d'activité 2017.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan d'activité 2017 et du compte administratif 2017 du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé.

#### 09. Repas des anciens.

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide la prise en charge par la commune d'un repas offert aux personnes âgées de plus de 70 ans. Ce repas sera préparé par Mme MONCEAUX Charlene, gérante du multi-commerce et servi le dimanche 11 novembre 2018 au restaurant l'Escale d'Avoise. Les membres du comité consultatif des affaires sociales sont chargés de l'organisation de cette journée et d'inviter les personnes concernées.

Le Conseil Municipal insiste beaucoup sur le moment de rencontre et de convivialité que permet ce repas ; par ailleurs, il ne sera plus attribué de colis de Noël aux personnes absentes à ce repas.

#### 10. Indemnité de gardiennage de l'église.

M. le Maire précise que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste fixé en 2018 à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2018, à 479,86 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à verser à M. BOUCHET Jean-Marie.

#### 11. Informations et questions diverses.

PLUIH. La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe poursuit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; des groupes de travail thématiques sont organisés réunissant élus et acteurs du territoire pouvant apporter des éléments de réflexion nécessaires à la construction du projet d'aménagement et de développement durable. Les conseillers sont invités à s'inscrire à ces différents ateliers prévus en octobre.

Lotissement le Haut des Vignes. M. le Maire indique que Maître ROBIN, Notaire, a fait savoir qu'il a obtenu un accord du mandataire judiciaire de la société SARTERRE de vendre à 12 € le mètre carré quelques terrains du lotissement "Le Haut des Vignes".

Cimetière. Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise SBT pour l'aménagement du jardin du souvenir.

Carrefours "Les Hares" – "La Perrigne au Geau". Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'instauration de "stop" dans les deux sens de la circulation sur les voies communales n° 1 dite de Lucé et n° 204 dite de La Durandière, aux carrefours des Hares et de la Perrigne au Geau. M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté et de faire mettre en place la signalisation correspondante.

Lancement du nouveau "Plan Climat". M. le Maire incite à participer à la conférence-débat, autour de la thématique " le climat change... et nous ? " organisée par le Pays Vallée de la Sarthe le 1<sup>er</sup> octobre à 20 h à Sablé-sur-Sarthe.

"Mangeons Local en Vallée de la Sarthe". M. le Maire donne connaissance de l'organisation par le Pays Vallée de la Sarthe, dans le cadre de sa politique en faveur des circuits courts alimentaires de proximité, d'une semaine "Mangeons Local en Vallée de la Sarthe" :

- 9 octobre à 20 h. à Loué : projection du film "circuits courts : gouverner et innover dans les territoires" suivie d'un débat ;

- 12 octobre : ½ journée d'information à destination des élus sur le thème "Intégrer des produits locaux en restauration hors domicile" ;

- 14 octobre à Solesmes de 9h30 à 18h : marché de producteurs, stands et animations tout public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10